



## Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

### Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 Octobre 2021 à NASBINALS

- - -

L'an 2021, le 18 Octobre à 9h30, se sont réunis les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 27 Septembre 2021, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Etaient présents, les délégués titulaires suivants : 46

- Pour le collège des Régions : 4 : C SAHUET, C CARLES, M LACAZE, P MAZET
- Pour le collège des Départements : 3 : A CAZARD, V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : 39 : B BANES, G GASQ-BARES, C CORDELIER, P BOULDOIRES, B BOURSINHAC, J PRADALIER, C VEYRE, N MOULIADE, B REVEL, J-L MIQUEL, R AUGUY, D CASSAGNES, B SCHEUER, P HORVILLE, M BORIES, N HOOGSTOEL, M GUIBERT, D SAINT-LEGER, R SEGUIN, R BOUDON, B REMISE, F BILLON, C PIGNOL, M CASTAN, F SARTRE, E MALHERBE, L MOULIADE, E BREZET, D JURQUET, J-P KIRCHER, P CHARLEMAGNE, T PEGORIER, G GIRMA, J PIC, A FALCON, B BASTIDE, J-N BRUGERON, P REY, N BATIFOL

#### Etaient présents, les délégués suppléants suivants : 11

- Pour le collège des Régions : 0 :
- Pour le collège des Départements : 3 : J-J MONLOUBOU, D DELMAS, M MANOA
- Pour le collège des Communes : 8 : V COLIN, J-M COMBETTES, H AGRET, F SEGUIN, P MARTIN, J COMPAIN, L FONTANGE, D FONTANGE

#### Etaient excusées avec pouvoir, les délégués titulaires suivants : 6

- Pour le collège des Régions : 0 :
- Pour le collège des Départements : 1 : J-C ANGLARS (pouvoir à V ALAZARD)
- Pour le collège des Communes : 5 : J VALADIER (pouvoir à J-P KIRCHER), P CESTRIERES (pouvoir à B BOURSINHAC), V GENDRE (pouvoir à M GUIBERT), M-F THOMAS (pouvoir à G GASQ-BARES), J-M GOMBERT (pouvoir à R AUGUY)

#### Excusés : 51

- Pour le collège des Régions : 6 : M GUIBERT, S SAUTEREL, A MAILLOLS, E GAZEL, S BERARD, A GENOLHER
- Pour le collège des Départements : 0 :
- Pour le collège des Communes : 45 : M VABRET, C DELMAS, B NAYROLLES, B SABY, A BRAS, C MARFIN, J-P NIEL, L PIGOT, M CHASTANG, P POUDEVIGNE, A CHASSANY, P BEAUREGARD, R SALVAN, J CROS, J-M TARDIEU, B BERTY, M MALIGES, D LONGEAC, A BLANQUET, D DOMENICHINI, A BOUARD, M MALGOUYRES, V GELY, S RIEUTORT, X POUDEVIGNE, M BURDINO, V MOURGUES, J FERRIER, J-L VAYSSIER, E ROUX, D CAYLA, F BAILLY, R CAZARD, B BELARD, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, A FELGEIROLLES, T PIGNIDE, C HUGON, C BOULLE, J-C HERTZOG, J CHALMETON, C CHAUFFOUR, C CABIROU

#### Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : 63 membres sur 114

Le Quorum est atteint

Président la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président  
Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

## Sujets à l'ordre du jour :

### 1. Elections

- A. Des membres du Bureau du Collège des Régions
- B. Des membres du Bureau du Collège des Départements
- C. Du(de la) Vice-Président(e) du Collège des Régions
- D. Du(de la) Vice-Président(e) du Collège des Départements

### 2. Présentation de l'audit financier réalisé par la Région Occitanie

### 3. Pour délibérations

- A. Renouvellement de la ligne de trésorerie
- B. Rattrapage des cotisations statutaires des Régions et Départements pour 2021
- C. Suppression d'un emploi permanent
- D. Animation LEADER 2021
- E. Conseil scientifique : Désignation des membres et validation des conditions de défraiement
- F. Filière pierre Inter Parcs Occitanie

### 4. Questions diverses

- A. Complexe Maison du Parc / Maison de l'Aubrac
- B. Labellisation du Programme Alimentaire Territorial (PAT)
- C. ...

## 0- Approbation du PV du Comité Syndical du 15/06/2021 au BUISSON

**Rapporteur** : Olivier GUIARD, Directeur

Le précédent Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est réuni le 15 juin 2021 au Buisson à 9h30.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion un Procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Comité Syndical qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Comité Syndical en pièce-jointe du courriel d'invitation du Comité Syndical de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Comité Syndical en début de réunion.

### PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal (joint à la délibération) aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

### DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	7	0	0	7	7	30.00%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	97	0.26%	52	0	0	52	52	13.40%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>114</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>61.40%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le PV du Comité Syndical du 15 juin 2021 au Buisson.

## 1- Elections

### **Rappel :**

Le conseil syndical du SMAG a été installé lors de la séance du 29 septembre 2020. Suite aux élections régionales et départementales de juin 2021, les nouvelles assemblées ont désigné leurs délégués au SMAG :

Collège			
Régions	Auvergne - Rhône-Alpes (2)	Madame	Martine GUIBERT
		Monsieur	Stéphane SAUTAREL
Régions	Occitanie (8)	Madame	Christine SAHUET
		Madame	Aurélie MAILLOLS
		Madame	Emmanuelle GAZEL
		Monsieur	Clément CARLES
		Monsieur	Stéphane BERARD
		Madame	Marie LACAZE
		Monsieur	Pascal MAZET
		Madame	Aurélie GENOLHER
Départements	Aveyron (3)	Monsieur	Jean-Claude ANGLARS
		Madame	Annie CAZARD
		Monsieur	Vincent ALAZARD
	Cantal (1)	Madame	Céline CHARRIAUD
	Lozère (3)	Madame	Sophie PANTEL
		Monsieur	Alain ASTRUC
Madame		Patricia BREMOND	

Suite à ces élections, il convient aujourd'hui de procéder aux élections des membres du bureau et des vice-président(e)s représentant les Régions et les Départements parmi ces délégués.

## A. Des membres du Bureau du Collège des Régions

**Rapporteur** : Bernard BASTIDE, Président

Monsieur Bernard BASTIDE indique que, suite aux élections régionales de juin 2021, le comité syndical est appelé à élire 7 membres du Bureau pour le collège des Régions.

Monsieur le Président rappelle que :

- les 2 Régions membres du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac ont désigné 10 délégués (2 pour Auvergne / Rhône-Alpes et 8 pour Occitanie)
- parmi ces 10 délégués, les membres du collège des Régions doivent désigner 7 délégués au Bureau (2 pour Auvergne / Rhône-Alpes et 5 pour Occitanie)

Monsieur Bernard BASTIDE fait état des candidatures déclarées à ce jour.

- Madame Martine GUIBERT (AURA)
- Monsieur Stéphane SAUTEREL (AURA)
- Madame Christine SAHUET (Occitanie)
- Madame Aurélie MAILLOLS (Occitanie)
- Madame Emmanuelle GAZEL (Occitanie)
- Monsieur Stéphane BERARD (Occitanie)
- Madame Marie LACAZE (Occitanie)

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

- Pas d'autres candidatures

Conformément à l'article 15 des statuts du Syndicat, cette élection peut se dérouler à main levée.

- Pas d'objection.

Chaque délégué d'un collège (Régions - Départements - Communes) élit les membres du Bureau de son propre collège. Voteront donc pour cette élection uniquement les délégués du Collège des Régions (soit 4 délégués présents ou représentés).

Les délégués du collège des Régions procèdent à l'élection des membres du Bureau pour le collège des Régions.

### VOTES

PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC  
COMITE SYNDICAL  
18 OCTOBRE 2021 - NASBINALS

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU - COLLEGE DES REGIONS - 1er TOUR

	% des voix total	Nombre de délégués	Participation (Volants)	Abstention	BLANCS	NULS	Suffrages exprimés	Martine GUIBERT		Stéphane SAUTEREL		Christine SAHUET		Aurélie MAILLOLS		Emmanuelle GAZEL		Stéphane BERARD		Marie LACAZE	
								Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Régions	100.00%	10	4	6	0	0	4	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%
TOTAL	100.00%	10	4	6	0	0	4	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%	4	100.00%

### DECISIONS

- Madame Martine GUIBERT (AURA)
- Monsieur Stéphane SAUTEREL (AURA)
- Madame Christine SAHUET (Occitanie)
- Madame Aurélie MAILLOLS (Occitanie)
- Madame Emmanuelle GAZEL (Occitanie)
- Monsieur Stéphane BERARD (Occitanie)
- Madame Marie LACAZE (Occitanie)

sont élus à l'unanimité des délégués du Collège des Régions et proclamés membres du Bureau du Collège des Régions du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac.

## B. Des membres du Bureau du Collège des Départements

**Rapporteur** : Bernard BASTIDE, Président

Monsieur Bernard BASTIDE indique que, suite aux élections départementales de juin 2021, le comité syndical est appelé à élire 5 membres du Bureau pour le collège des Départements.

Monsieur le Président rappelle que :

- les 3 Départements membres du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac ont désigné 7 délégués (3 pour l'Aveyron, 1 pour le Cantal et 3 pour la Lozère)
- parmi ces 7 délégués, les membres du collège des Départements doivent désigner 5 délégués au Bureau (2 pour l'Aveyron, 1 pour le Cantal et 2 pour la Lozère)

Monsieur Bernard BASTIDE fait état des candidatures déclarées à ce jour.

- Jean-Claude ANGLARS (Aveyron)
- Vincent ALAZARD (Aveyron)
- Céline CHARRIAUD (Cantal)
- Sophie PANTEL (Lozère)
- Patricia BREMOND (Lozère)

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

- Alain ASTRUC (Lozère)

Conformément à l'article 15 des statuts du Syndicat, cette élection peut se dérouler à main levée.

- Un élu au moins s'y oppose, le Président propose donc que l'élection ait lieu au scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue. La majorité relative est requise au troisième tour.

Chaque délégué d'un collège (Régions - Départements - Communes) élit les membres du Bureau de son propre collège. Voteront donc pour cette élection uniquement les délégués du Collège des Départements (soit 7 délégués présents ou représentés).

Les délégués du collège des Départements procèdent à l'élection des membres du Bureau pour le collège des Départements.

### VOTES

*ASSESEUR : Monsieur Marc GUIBERT – Vice-Président pour le collège des communes*

PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC  
COMITE SYNDICAL  
18 OCTOBRE 2021 - NASBINALS

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU - COLLEGE DES DEPARTEMENTS - 1er TOUR

	% des voix total	Nombre de délégués	Participation (Volants)	Absention	BLANCS	NULS	Sufrages exprimés	Jean-Claude ANGLARS		Vincent ALAZARD		Céline CHARRIAUD		Sophie PANTEL		Patricia BREMOND		Alain ASTRUC			
								Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Régions	100.00%	7	7	0	0	0	7	7	100.00%	7	100.00%	7	100.00%	2	28.57%	6	85.71%	5	71.43%	0	0.00%
TOTAL	100.00%	7	7	0	0	0	7	7	100.00%	7	100.00%	7	100.00%	2	28.57%	6	85.71%	5	71.43%	0	0.00%

### DECISIONS

- Jean-Claude ANGLARS (Aveyron)
- Vincent ALAZARD (Aveyron)
- Céline CHARRIAUD (Cantal)

sont élus à l'unanimité des délégués du Collèges des Départements et proclamés membres du Bureau du Collège des Régions du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac.

- Patricia BREMOND (Lozère)
- Alain ASTRUC (Lozère)

sont élus à la majorité absolue au premier tour de scrutin des délégués du Collèges des Départements et proclamés membres du Bureau du Collège des Régions du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac.

## C. Du(de la) Vice-Président(e) du Collège des Régions

**Rapporteur** : Bernard BASTIDE, Président

Comme précisé à l'article 12 des statuts du Syndicat, le Comité Syndical est composé de 3 vice-présidents (1 par collège).

Monsieur Bernard BASTIDE indique que, suite aux élections régionales de juin 2021, le comité syndical est appelé à élire un(e) Vice-Président(e) pour le collège des Régions.

Conformément à l'article L-5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Bernard BASTIDE fait état des candidatures déclarées à ce jour.

→ Une seule candidate déclarée : Madame Christine SAHUET

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

→ Pas d'autres candidatures

Le comité syndical procède à l'élection du(de la) Vice-Président(e) pour le collège des Régions.

### VOTES

PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC  
COMITE SYNDICAL  
18 OCTOBRE 2021 - NABINALS

ELECTION DU (DE LA) VICE-PRESIDENT (E) - COLLEGE DES REGIONS - 1er TOUR

	% des voix total	Nombre de délégués	Participation (Volants)	Abstention	BLANCS	NULS	Suffrages exprimés	Christine SAHUET								TOTAL			
								Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Régions	45.00%	10	4	0	0	0	4	4	45.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%	4	45.00%
Départements	30.00%	7	7	0	0	0	7	7	30.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%	7	30.00%
Communes et ComCom	25.00%	97	52	0	0	0	52	52	25.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%	52	25.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>114</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>63</b>	<b>100.00%</b>

### DECISIONS

Madame Christine SAHUET est proclamée Vice-Présidente du Collège des Régions du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac.

## D. Du(de la) Vice-Président(e) du Collège des Départements

**Rapporteur** : Bernard BASTIDE, Président

Comme précisé à l'article 12 des statuts du Syndicat, le Comité Syndical est composé de 3 vice-présidents (1 par collège).

Monsieur Bernard BASTIDE indique que, suite aux élections départementales de juin 2021, le comité syndical est appelé à élire un(e) Vice-Président(e) pour le collège des Départements.

Conformément à l'article L-5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Bernard BASTIDE fait état des candidatures déclarées à ce jour.

→ Un seul candidat déclaré : Monsieur Vincent ALAZARD

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

→ Pas d'autres candidatures

Le comité syndical procède à l'élection du(de la) Vice-Président(e) pour le collège des Départements.

### VOTES

PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC  
COMITE SYNDICAL  
18 OCTOBRE 2021 - NABINALS

ELECTION DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E) - COLLEGE DES DEPARTEMENTS - 1er TOUR

	% des voix total	Nombre de délégués	Participation (Volants)	Abstention	BLANCS	NULS	Suffrages exprimés	Vincent ALAZARD								TOTAL			
								Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Régions	45.00%	10	4	0	0	0	4	4	45.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%	4	45.00%
Départements	30.00%	7	7	0	0	0	7	7	30.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%	7	30.00%
Communes et ComCom	25.00%	97	52	0	0	0	52	52	25.00%		0.00%		0.00%		0.00%		0.00%	52	25.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>114</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>63</b>	<b>100.00%</b>

### DECISIONS

Monsieur Vincent ALAZARD est proclamé Vice-Président du Collège des Départements du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac.



## 2- Présentation de l'audit financier réalisé par la Région Occitanie

**Rapporteur** : Dominique LYONNET, Services de la Région Occitanie

Le rapport est présenté et projeté en séance. Le rapport complet est disponible en salle et sur demande auprès des services techniques du SMAG.

En 2020, la région Occitanie a réalisé en interne un audit financier du SMAG.

Cet audit a mis en évidence plusieurs points :

- Une gestion budgétaire rigoureuse
- Une trésorerie insuffisante qui ne permet pas de faire face au décalage temporel du versement de certaines subventions
- Des contributions statutaires dont la répartition n'est pas strictement conforme aux statuts
- Une insuffisance des moyens humains alloués aux missions administratives

Au cours du comité des financeurs du 8 octobre 2021, plusieurs pistes ont été partagées :

- La mise à niveau des contributions statutaires des régions et des départements
- Le renforcement du pôle administratif

Par ailleurs, une projection budgétaire sommaire concernant les charges de structures liées au projet de complexe Maison du Parc / Maison de l'Aubrac met en avant une augmentation sensible des besoins financiers en fonctionnement essentiellement imputable au recrutement d'agents pour l'accueil du public et la gestion du site ainsi qu'à l'amortissement de l'investissement, de l'ordre de 170 k€/an.

Ces chiffres mettent en évidence un besoin de projection plus globale de la trajectoire financière du Parc à 3-5 ans. Cette analyse, à mener rapidement, doit porter sur plusieurs options quant à l'ambition du projet immobilier et d'accueil du public.

### SUITES A DONNER

- Cotisations statutaires à rééquilibrer dès 2022 pour respecter les statuts :
  - Régions 50%
  - Départements 30%
  - Communes et CC 20%
  - Augmentation envisagée ou prévue des cotisations des Régions et Départements
- Renforcement du Pôle administratif et financier
  - Recrutement d'un(e) assistant(e) de gestion administrative et financière envisagé
  - Recrutement d'un(e) Directeur(trice) adjoint(e) en réflexion

### 3- Pour délibérations

#### A. Renouvellement de la ligne de trésorerie

**Rapporteur** : Eve BREZET, Elue en charge du Pôle administratif et financier du SMAG

- Vu le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie aux collectivités publiques d'un montant de 500 000.00 € (référence 00002605376) signé par le SMAG du PNR de l'Aubrac avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ayant une échéance au 31/10/2021 ;
- Compte-tenu que certaines subventions, initialement budgétisées en 2021, ne seront perçues qu'en 2022 voire 2023 ;
- Considérant que les cotisations statutaires 2022 des membres du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac ne pourront être perçues avant la fin du premier semestre 2022 ;

#### PROPOSITIONS

Monsieur le Président donne connaissance aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac d'un projet de demande de renouvellement de ligne de trésorerie afin de financer le bon fonctionnement du Syndicat mixte dans l'attente du versement des subventions non perçues en 2021 et des cotisations statutaires 2022 prévues pour la fin du premier semestre 2022.

#### DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	7	0	0	7	7	30.00%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	97	0.26%	52	0	0	52	52	13.40%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>114</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>61.40%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Comité Syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs :

1. décide de contracter auprès du Crédit Agricole nord Midi-Pyrénées, une ouverture de ligne de Trésorerie d'un montant maximum de 500 000.00 € (cinq cent mille Euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - Durée : 12 mois maximum
  - Taux : 0.70 % (taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 Mois instantané flooré + marge de 0.70%)
  - Périodicité de paiement des intérêts : Mensuelle par la procédure du débit d'office
  - Modalités de tirage :
    - Montant minimum des tirages : 15 000.00 € (sur simple demande, sans frais, par la procédure du crédit d'office)
  - Modalités de remboursement :
    - Capital In Fine remboursable au plus tard à la date d'échéance de la Ligne de Trésorerie
    - Remboursement anticipé possible par débit d'office, totalement ou partiellement, au gré de l'emprunteur, sans frais et sur simple demande
  - Frais de dossier : 0.20 % de l'enveloppe réservée soit 1 000.00 €
2. prend l'engagement, au nom du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention ;
3. prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital ;
4. confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

## B. Rattrapage des cotisations statutaires des Régions et Départements pour 2021

**Rapporteur** : Eve BREZET, Elue en charge du Pôle administratif et financier du SMAG / Olivier GUIARD, Directeur

- Vu le contrôle budgétaire et financier réalisé par les services de la Région Occitanie (Direction du Contrôle de Gestion et des Audits / Service Accompagnement des Partenaires et Modes de Gestion Régionaux) sur la période 2018-2020,
  - présenté au Président et aux vice-présidents du PNR le 31 août 2021
  - présenté en Comité des financeurs le 8 octobre 2021
  - présenté en Comité Syndical ce jour
  - et dont le rapport complet est présenté et disponible en séance
- Vu le Comité des Financeurs qui s'est déroulé le 8 octobre 2021 en présence des élus et techniciens du PNR de l'Aubrac et des techniciens des Régions et des Départements,
- En conformité et dans le respect de l'article 19 / Titre III (Dispositions financières et comptables / Contributions statutaires) des statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

### PROPOSITIONS

Le Président propose de se rapprocher des Régions et des Départements adhérents du SMAG afin d'obtenir de leur part un rattrapage des cotisations statutaires 2021 à savoir :

- 7 780.00 € pour la Conseil Régional Auvergne / Rhône-Alpes
- 70 000.00 € pour la Conseil Régional d'Occitanie
- 21 000.00 € pour le Conseil Départemental de l'Aveyron
- 4 670.00 € pour le Conseil Départemental du Cantal
- 21 000.00 € pour le Conseil Départemental de Lozère

### DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés		POUR			CONTRE		
							Nb	%	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	7	0	0	7	7	30.00%	30.00%	0	0.00%	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	97	0.26%	52	0	0	52	52	13.40%	25.00%	0	0.00%	0.00%	
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>114</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>61.40%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>	

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs :

- décide de valider cette proposition;
- donne pouvoir au Président se rapprocher des Régions et des Départements adhérents du SMAG afin d'obtenir de leur part un rattrapage des cotisations statutaires 2021 comme détaillées ci-dessus

## C. Suppression d'un emploi permanent

**Rapporteur** : A TOURNIER, RAF

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,
- Vu le tableau des emplois,

### Rappel

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibération n°13.02 du 21 juillet 2020, le Comité Syndical avait créé :

- 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine afin de pouvoir procéder au recrutement, par voie de mutation, d'un agent titulaire du même grade,
- 1 emploi d'Animateur Principal de 2° classe afin de pouvoir procéder au détachement pour effectuer un stage de l'agent recruté sur l'emploi d'Adjoint d'animation ci-avant créé, suite à la sa réussite au concours du même grade.

Un agent avait donc été recruté en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et embauché par voie de mutation sur l'emploi d'Adjoint du Patrimoine et en parallèle placé en position de détachement stagiaire pour une durée d'un an sur l'emploi d'Animateur Principal de 2° classe.

### PROPOSITIONS

Au 1<sup>er</sup> octobre 2021, cet agent, ayant satisfait toutes les conditions requises (formation d'intégration notamment), a été titularisé sur l'emploi d'Animateur Principal de 2° classe.

Il convient donc aujourd'hui de supprimer l'emploi d'Adjoint du Patrimoine et de modifier le tableau des emplois en conséquence à compter du 01/10/2020 :

- Filière : Administrative,
  - Grade : Attaché : ancien effectif 3 / nouvel effectif 3
  - Grade : Rédacteur principal de 2° classe : ancien effectif 2 / nouvel effectif 2
  - Grade : Adjoint administratif : ancien effectif 2 / nouvel effectif 2
- Filière : Technique,
  - Grade : Technicien : ancien effectif 1 / nouvel effectif 1
  - Grade : Ingénieur : ancien effectif 7 / nouvel effectif 7
  - Grade : Ingénieur principal : ancien effectif 1 / nouvel effectif 1
- Filière : Culturelle,
  - Grade : Adjoint du Patrimoine : ancien effectif 1 / nouvel effectif 0
- Filière : Animation,
  - Grade : Animateur Principal de 2° classe : ancien effectif 1 / nouvel effectif 1

### DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	7	0	0	7	7	30.00%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	97	0.26%	52	0	0	52	52	13.40%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>114</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>61.40%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs :

- décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et de supprimer l'emploi d'Adjoint du Patrimoine;

## D. Animation LEADER 2021

**Rapporteur** : JB MASSE, Agent

### Contexte :

Le territoire « Aubrac, Olt, Causse », composé de 53 communes du nord Aveyron et 11 communes du Cantal bénéficie du programme LEADER sur la période 2014-2020. Géré par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac, son objectif est de soutenir une nouvelle stratégie qui vise à développer les activités économiques locales, soutenir les emplois locaux et améliorer la qualité de vie des habitants.

La mise en œuvre du programme LEADER « Aubrac, Olt, Causse » est assurée par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du PNR de l'Aubrac. L'ingénierie dévolue à l'animation et à la gestion du programme LEADER sur la période 2021 a été estimée à 2 ETP afin de pouvoir accompagner efficacement les porteurs de projet, animer le territoire, assurer la gestion administrative et financière des dossiers, organiser les comités de programmation et communiquer sur le contenu du programme auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

Les 2 ETP sont répartis comme suit :

- 0,7 ETP de coordination et d'animation du programme développé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac ;
- 0,8 ETP de gestion du programme développé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac ;
- 0,5 ETP d'animation développé par un agent du PETR du Haut Rouergue mis à disposition du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion.

### Plan de financement ajusté

Pour l'année 2021, le plan de financement prévisionnel de l'animation et de la gestion du programme LEADER est le suivant :

Nature des dépenses 2021

Frais salariaux	Nom du salarié	Temps de travail consacré	Frais salariaux liés à l'opération
	Emilien SOULENQ (PNRA)	0,7 ETP	31 179.54 €
	Sandrine LAUZET (PNRA)	0,8 ETP	26 894,40 €
	Aurore MARGOT (PETR HR)	0,5 ETP	19 498,35 €
	<b>Sous total frais salariaux</b>		<b>77 572.29 €</b>

Frais de mission	Nom du salarié	Frais de mission liés à l'opération
	Emilien SOULENQ	1 480.00 €
	Sandrine LAUZET	590.00 €
	Aurore MARGOT	590.00 €
	<b>Sous total frais de déplacement</b>	

Autres dépenses	Nature de la dépense	Montant en € TTC
	Panneaux de publicité LEADER	635.00 €
	Poste informatique	990.00 €
	<b>Sous-total</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES 2021</b>	<b>81 857.29 €</b>
--------------------------------	--------------------

Nature des recettes 2021

Financements d'origine publique	Montant en €	%
Autofinancement : Parc naturel régional de l'Aubrac	17 192.23 €	21%
Autre participation : PETR du haut Rouergue	15 550.69 €	19%
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	<b>32 742.92 €</b>	<b>40%</b>
<b>Subvention LEADER sollicitée</b>	<b>49 114.37 €</b>	<b>60%</b>
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>81 857.29 €</b>	<b>100%</b>

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>81 857.29 €</b>
---------------------------------------	--------------------

Pour rappel, ce plan de financement est intégré au budget annexe n°1 du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac.

### PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver l'opération « Animation 2021 du programme LEADER » et de valider le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à engager toutes les démarches administratives et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

### DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	7	0	0	7	7	30.00%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	97	0.26%	52	0	0	52	52	13.40%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>114</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>61.40%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver l'opération « Animation 2021 du programme LEADER » et de valider le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à engager toutes les démarches administratives et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

## E. Conseil scientifique : Désignation des membres et validation des conditions de défraiement

**Rapporteur** : J PESCHE, Agent

### **Rappel :**

La mise en place d'un Conseil scientifique est requise pour chaque PNR de France et est inscrite dans la Charte du Parc de l'Aubrac. La structuration du Conseil scientifique est définie, dans ses grandes lignes, dans les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac.

L'objet du Conseil scientifique et prospectif (CSP) est d'appuyer l'action du PNR de l'Aubrac en lui apportant une expertise thématique, une mise en perspective pluridisciplinaire et une vision prospective sur le développement territorial de l'Aubrac et plus particulièrement sur l'action du SMAG PNR de l'Aubrac et ses modes d'action.

L'animation du CSP est assurée par un membre de l'équipe technique (0,1 ETP), appuyé par la Présidente ainsi que le directeur.

Les membres du CSP sont désignés pour une période de 3 ans. L'ensemble des membres qui composent cette assemblée sont bénévoles.

Le ou la président(e) du CSP est issu(e) du comité syndical du SMAG du PNR de l'Aubrac. Il ou elle sera élu(e) pour 3 ans afin de mener à bien la feuille de route et animer le groupe. Un ou une secrétaire scientifique sera élu(e) au sein du CSP pour travailler en binôme élu/scientifique.

Par délibération du 15 juin 2021, le Conseil syndical :

- a validé la création du Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) du Parc naturel régional de l'Aubrac, son rôle, ses missions et son organisation ;
- a procédé à l'élection de sa Présidente, Madame Murielle VABRET, élue au PNR de l'Aubrac et représentante de la Commune d'Argences en Aubrac .

### **Composition du CSP :**

Présidente du CSP (élue du PNR de l'Aubrac) : Murielle VABRET

NOM	PRENOM	STRUCTURE	DISCIPLINE
BARTHE	Laurence	Université Toulouse Jean Jaurès	Géographie
BENOS	Rémi	UNI Champolion à Albi	Géographie
BESSIERE	Jacinthe	Université Toulouse Jean Jaurès	Sociologie
DEFIVE	Emmanuelle	Université de Clermont Auvergne	Géomorphologue
GRATIA	Bruno	ONF (Anciennement INRAE)	Pédologue
FAU	Laurent	Toulouse Jean Jaurès	Archéologue
GAFSI	Mohamed	Toulouse Ecole Nationale Supérieure de la Formation de l'Enseignement Agricole	Economiste
GIACOMO	Bernat	Agence Siverventès	Anthropologue
LARRIEU	Laurent	Institut pour le Développement Forestier de Toulouse	Ingénieur Forestier
LE HENAFF	Pierre-Marie	Conservatoire Botanique National du Massif Central	Botaniste
MARTIN	Jean-Louis	CNRS Montpellier	Ecologue
NAGELEISEN	Sébastien	Université de Franche-Comté Besançon	Géographe
PIZZORNI	Florence	Ministère de la Culture	Anthropologue
TEYSSÉDRE	Rémy	Université Paris-Seine et Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux	Designer / Projet de Paysage

### **Remboursement des frais de mission des membres du CSP :**

Par délibération du 15 juin 2021, le Conseil syndical :

- a validé le principe d'allouer un petit budget annuel pour couvrir les frais de fonctionnement du CSP (déplacements, frais de bouche, organisation de séminaires ou de conférences, petites prestations...).

Les frais de mission engagés par les membres du CSP dans le cadre de leurs fonctions pourraient être remboursés au barème de la fonction publique territoriale en vigueur et sur présentation des justificatifs.

## PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider la liste des membres du Conseil Scientifique et Prospectif du PNR de l'Aubrac comme présentée ci-dessus
- d'établir le siège du CSP à Aubrac, commune de Saint-Chély-d'Aubrac (siège du PNR de l'Aubrac)
- de valider les modalités de remboursement des frais de missions
- d'autoriser le Président à poursuivre les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération
- d'autoriser le CSP à élire en son sein un/une secrétaire scientifique pour travailler en binôme élu/scientifique avec la Présidente du CSP.

## DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	7	0	0	7	7	30.00%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	97	0.26%	52	0	0	52	52	13.40%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>114</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>61.40%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider la liste des membres du Conseil Scientifique et Prospectif du PNR de l'Aubrac comme présentée ci-dessus
- d'établir le siège du CSP à Aubrac, commune de Saint-Chély-d'Aubrac (siège du PNR de l'Aubrac)
- de valider les modalités de remboursement des frais de missions
- d'autoriser le Président à poursuivre les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération
- d'autoriser le CSP à élire en son sein un/une secrétaire scientifique pour travailler en binôme élu/scientifique avec la Présidente du CSP.



## F. Filière pierre (Inter Parcs Occitanie)

**Rapporteur** : H RECEVEUR, Agent

### **Rappel**

En janvier 2016, les parcs naturels régionaux d'Occitanie se sont regroupés afin de favoriser la réalisation des projets partagés et de porter des actions innovantes en soutien aux dynamiques locales d'avenir.

La filière pierre constitue ainsi un des projets partagés mobilisant l'ensemble des PNR. Le PNR des Pyrénées Ariégeoises coordonne ce projet.

En accord avec la Région Occitanie, les PNR d'Occitanie ont réalisé une étude en Inter Parcs en 2018-2019, afin d'établir un diagnostic de la filière pierre au sein de chaque PNR (ressources, acteurs, dynamiques...) et de proposer des actions innovantes pour le développement de la filière sur les années 2020-2021. De plus il a été décidé de mener une action valorisant les points convergents de cette action, à travers un film.

### **Présentation du film :**

Ce film (projeté en salle) met en valeur les richesses locales et la diversité des types de pierre naturelle que l'on retrouve dans les PNR d'Occitanie, ainsi que la variété des usages en fonction des caractéristiques techniques et esthétiques des pierres. Il met en avant l'ancrage local et le respect des ressources locales grâce aux témoignages de différents acteurs (élus, artisans, carriers,...). Il montre la modernité du recours à la pierre locale et la modernité formelle du matériau à travers différents champs (design, architecture, qualité environnementale...)

### **Aider des projets dans chaque parc : innover en pierre naturelle et locale**

Dans le cadre d'une démarche commune visant la valorisation de la filière pierre et en partenariat avec la Région Occitanie, les PNR d'Occitanie aident des collectivités à réaliser des chantiers pilotes, visant à valoriser l'utilisation de la pierre naturelle locale.

Deux communes du Parc, Saint-Laurent de Muret et Marchastel, ont souhaité s'engager dans la promotion de réalisations innovantes valorisant le patrimoine itinérant (Tour des Monts d'Aubrac et chemin de St Jacques de Compostelle) et les paysages du haut plateau de l'Aubrac au travers deux chantiers pilotes avec l'appui du Parc moyennant l'établissement d'une convention.

Ces opérations sont subventionnées par la région Occitanie. Les communes apportent l'autofinancement des chantiers.

### **Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montants en €
Soutien au financement des travaux réalisés par les communes (conventions de partenariat)	10 000,00	Région Occitanie	10 000,00 €
Ingénierie PNR	2 500,00	Autofinancement PNR	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 500,00 €</b>

### **PROPOSITIONS**

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver la méthode globale de mise en place des 2 chantiers pilotes
- d'autoriser le président à solliciter l'aide de la Région Occitanie, à signer les conventions entre le PNR et les communes concernées et d'effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces chantiers
- d'approuver le principe de la poursuite du programme inter parcs avec les collectivités pour développer une valorisation innovante de la pierre

## DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	7	0	0	7	7	30.00%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	97	0.26%	52	0	0	52	52	13.40%	25.00%	0	0.00%	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>114</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>61.40%</b>	<b>100.00%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0.00%</b>

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver la méthode globale de mise en place des 2 chantiers pilotes
- d'autoriser le président à solliciter l'aide de la Région Occitanie, à signer les conventions entre le PNR et les communes concernées et d'effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces chantiers
- d'approuver le principe de la poursuite du programme inter parcs avec les collectivités pour développer une valorisation innovante de la pierre

## 4- Questions diverses

### A. Complexe Maison du Parc / Maison de l'Aubrac

**Rapporteur** : O GUIARD, Directeur / A DAVID, ancien Directeur

#### Retour sur les dernières étapes :

- 23/09/2021 : attribution des marchés AMOQEB/AMU, CT et SPS
- 12/10/2021 : Jury du concours d'architectes



### Projet MDA/MDP : analyse sommaire des coûts de fonctionnement

Dépenses	Actuelles	Futures
Amortissement	22 k€	100 k€
Personnel	43 k€	115 k€
Divers	12 k€	19 k€
Loyers	-33 k€	-20 k€
<b>Total</b>	<b>44 k€</b>	<b>214 k€</b>

+ 170 k€

- Amortissement : rachat emprunt SCAA + acquisition + travaux
- Personnel actuel = mises à dispo par les occupants au SCAA
- Personnel futur = accueil public + centre de ressources + gestionnaire
- Divers = entretien, assurances, taxes, ...



### Projection financière du SMAG à 5 ans

#### Déterminer la trajectoire des frais de structure du SMAG :

- ETP : nécessaires à la mise en œuvre de la charte (hors programmes spécifiques, hors prestations...)
- Impact du projet de complexe MDP / MDA : plusieurs scénarios en fonction de l'ambition d'accueil, de l'ambition des travaux
- Chercher des marges de manœuvre : acquisition, conditions d'emprunt, délégation de service public pour restauration et vente, mutualisation des missions d'accueil touristique



## **B. Labellisation du Programme Alimentaire Territorial**

**Rapporteur** : JB MASSE, Agent

Lors de sa préfiguration, le Parc, encouragé par ses partenaires (DRAAF Occitanie, Régions, Chambres d'agriculture, DDCSPP 12) s'est déjà progressivement engagé dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (année 2018).

Des actions ont ainsi été expérimentées sur la thématique des circuits courts (annuaire de producteurs à destination des métiers de bouche, visites de fermes...) mais la finalisation récente d'un premier diagnostic sur la production et la consommation et la mise en place d'une gouvernance du PAT ont permis de réfléchir à un projet plus ambitieux et plus large dans les thématiques abordées.

Ainsi, un Projet alimentaire territorial a été déposé en début d'année avec pour objectifs de :

- Favoriser l'ancrage territorial : consommer localement des produits locaux (par le grand public, les métiers de bouche, la restauration collective du territoire, les villes proches du territoire)
- Éduquer et sensibiliser les enfants sur les thématiques de l'alimentation durable et du gaspillage alimentaire
- Aider à la structuration/développement de nouvelles filières territorialisées
- Mise en valeur du patrimoine alimentaire du territoire connu (fromage AOP de laguiole, Aligot, Bœuf fermier de l'Aubrac, AOP Estaing...) ou en devenir (produits au thé d'Aubrac, pépites de l'Aubrac= pommes de terre...)

### **L'Aubrac, Projet alimentaire territorial :**

Suite à cette candidature, le projet du PNR de l'Aubrac a été sélectionné par l'Etat fin mars 2021, dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA).

Le programme d'actions inscrit dans cette démarche comprend la réalisation :

- D'études complémentaires aux diagnostics
- D'actions auprès des établissements scolaires
- D'actions d'ancrage territorial de la consommation (révision de l'annuaire des producteurs locaux, forum sur l'alimentation...)
- D'opérations de structuration de filières territorialisées
- D'actions de mise en valeur du patrimoine alimentaire du territoire

Le conventionnement avec la DRAAF a eu lieu en août 2021 pour la période 2021-2023 et permet de mobiliser 100 000 € de fonds d'Etat au titre du Programme National pour l'Alimentation.

La première action identifiée est une étude sur le développement de la filière maraîchage sur le territoire du PNR à lancer en fin d'année.

L'animation générale du PAT est assurée par la chargée de mission Agriculture en partenariat avec l'ensemble des pôles de l'équipe technique du PNR.

Par ailleurs, les Conseils Départementaux de l'Aveyron et de la Lozère travaillent actuellement à l'élaboration de leurs PAT respectifs et associent le PNR de l'Aubrac pour articuler les différents projets.

- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,  
le Président remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance.**

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 18 Octobre 2021, pour valoir ce que de droit.

**Parc naturel régional de l'Aubrac**

Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC

Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86

SIRET : 200 048 692 000 12